



REÇU EN PREFECTURE  
le 22/02/2024  
Application agréée E-legalis.com  
99\_DE-014-2114 04884-20240212-DL20240212\_

Commune de OUISTREHAM-RIVA-BELLA  
Extrait du Registre des Délibérations

DEL20240212\_02B  
Du 12 février 2024  
CM1.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM

-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Assemblées et intercommunalité :**

**GESTION DES ASSEMBLEES – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA LISTE OUISTREHAM ECOLOGISTE ET CITOYENNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS EN REMPLACEMENT DE MME BÖRNER - Syndicat mixte EAU DU BASSIN CAENNAIS**

Il convient de procéder au remplacement de Mme Börner dans les organismes extérieurs où elle avait été désignée et notamment pour représenter la liste Ouistreham Ecologiste et Citoyenne (liste 2 d'opposition).

M. Frenod étant seul candidat, **le Conseil municipal a décidé à l'unanimité** de procéder aux désignations à main levée.

Désignation :

DEL20240212_02B	Présents : 26	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Le Maire

**Le Conseil municipal désigne à l'unanimité** M. FRENOD en remplacement de Mme Börner au sein du collège territorial du syndicat EAU DU BASSIN CAENNAIS, qui se compose donc des personnes suivantes :

### EAU DU BASSIN CAENNAIS (ex RESEAU)

Le Syndicat mixte de production d'eau de l'agglomération caennaise (RESEAU) est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le syndicat mixte EAU DU BASSIN CAENNAIS. Il regroupe plusieurs EPCI, dont la CU Caen la mer, ainsi que des syndicats d'eau et des communes.

Il exerce les compétences suivantes :

- **production d'eau potable** (compétence obligatoire) ;
- **distribution de l'eau potable** (compétence optionnelle, pour les membres qui ont fait le choix de la lui transférer, dont la CU pour partie)
- activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ces compétences (mutualisation, coopération et prestations + installations, maintenance, contrôle du réseau de défense incendie...)

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus au sein de Collèges Territoriaux de l'Eau. Chaque Membre est représenté au sein de son Collège Territorial de l'Eau par un 1 délégué/commune/2000hab (jusqu'à 10 000 habitants et par tranche de dix mille habitants de la commune, au-delà), arrondi à la tranche supérieure dès que la moitié de la tranche est atteinte.

Quistreham fait partie du Collège Territorial de l'Eau n°2. Elle y est représentée par 5 délégués désignés au sein du conseil municipal.

5 délégués désignés au CTE :

Sont élus à l'unanimité : R. BAIL – P. CHRETIEN – C. GSELL – JP. MENARD-TOMBETTE – N. FRENOD

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le  
Certifiée exécutoire le